

INSECTICIDE SPÉCIAL PUCES

Saniterpen Insecticide Spécial Puces est spécialisé dans l'élimination des puces et également des punaises de lit, des araignées, des blattes et des fourmis.
Saniterpen Insecticide Spécial Puces est composé de matières actives spécifiquement choisies pour leur activité prolongée ainsi que pour leur efficacité.

COMPOSITION :

Contient : tetramethrine (n° CAS 7696-12-0 : 0,121 g / 100 g), cypermethrine (n° CAS 52315-07-8 : 0,249 g / 100 g).

CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES :

- Nature du gaz propulseur : butane / propane
- Parfum : citronné

MODE D'EMPLOI :

Bien agiter l'aérosol avant de retirer le capuchon de protection. Pulvériser pendant 4 à 5 secondes par légères pressions sur le diffuseur, en dirigeant le brouillard à environ 20 cm de la surface à traiter.
Pulvériser en particulier sur les litières, endroits de passages, niches, etc.
Renouveler le traitement dès l'apparition d'insectes à détruire. Quitter les lieux et aérer jusqu'à la disparition de l'odeur de citronnelle.
Produit biocide à usage professionnel et grand public (TP18)

CONDITIONNEMENTS :

Aérosol 400 ml : cartons de 12 : code produit 5077

PRECAUTIONS D'EMPLOI :


N : dangereux pour l'environnement


F+ - Extrêmement inflammable

• Extrêmement inflammable • Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique • L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçure de la peau • Utiliser et conserver à l'écart de toute flamme ou source d'ignition et d'étincelles, source de chaleur ou appareil électrique en fonctionnement • Ne pas fumer • Conserver hors de portée des enfants • Ne pas jeter les résidus à l'égout • En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette • Eviter le rejet dans l'environnement • Consulter les instructions spéciales / la fiche de données de sécurité. Récipient sous pression • A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50° C • Ne pas percer ou brûler même après usage • Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent • Ne pas respirer les vapeurs • Eviter le contact avec la peau • Utiliser seulement dans des zones bien ventilées • Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux • Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation • Procéder par brèves pressions sans pulvérisations prolongées • Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné • Eliminer l'emballage vide ou le produit non utilisé conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination des déchets. Dans le second cas, le recyclage de l'emballage sera proscrit • Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation lisez l'étiquette et les informations concernant les produits. **Fiches de données de sécurité disponible sur www.quickfds.fr.**

FT.266/13.01



ACTION PIN – CS 60030 - 40260 CASTETS – France
Tél. : 05 58 55 07 00 – Fax : 05 58 55 07 07
Internet : http://www.action-pin.fr - E-mail : actionpin@action-pin.fr

